



Département de l'Aube
Arrondissement de Troyes

COMMUNE DE MOUSSEY

DECISION N°10/2020

Renouvellement d'adhésion Groupement champenois

Le Maire de la commune de Moussey,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du groupement champenois, régi par la loi du 21 mars 1884 ;

Vu la délibération n°45-2020 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que la commune a des projets de plantation d'arbres sur les parcelles AB 59, 61 (partie), et 65, et sur la voie Prébeau ;

DECIDE

Article unique : L'adhésion au Groupement champenois est renouvelée pour l'exercice 2021 pour un montant de 25 €.

Fait à Moussey, le 15 décembre 2020

Le Maire, Bruno FARINE